



Régularisation des charges de l'ancien locataire

Par **laveriegg**, le **07/10/2011** à **15:14**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une laverie dont je loue les murs. Je souhaite aujourd'hui la vendre mais l'agence immobilière en charge de la gestion a procédé à une régularisation des charges de l'ancien propriétaire après la vente et me demande de la payer. Cette régularisation des charges s'élève à 6000€ environ correspondant au relevé de la consommation en eau qui a été faite par l'ancien propriétaire.

A qui incombe-t-il de payer cette somme? A l'ancien propriétaire ou à moi-même? Une partie de l'argent de la vente peut-elle être mise sous séquestre pour payer cette facture? Quel recours ai-je? Bonjour,